

SOMMAIRE

- 2 Le Mot du Maire
- 3 Ferme du 1 rue Grande
- 4 Propreté
- 5 Travaux
- 6 Extinction de l'éclairage publication
- 7-8 Budget 2017 / Intercommunalité et Syndicats
- 9 En Bref
- 10 Informations pratiques / Agenda



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs

Après un été au ciel assez changeant mais qui vous aura offert, je le souhaite le repos, voici déjà septembre et le temps de la rentrée. C'est désormais ce moment que nous avons choisi pour vous informer et vous commenter, les actions que nous entreprenons à votre service.

Comme vous le savez les collectivités traversent une période difficile en terme budgétaire, les dotations de l'état sont en baisse, les subventions sont devenues plus rares et les obligations réglementaires plus nombreuses. Partant de ce constat nous avons travaillé, à trouver des ressources supplémentaires pour notre commune.

Comme vous le savez, nous avons acquis fin 2013, un corps de ferme au 1 rue grande. Nous avons souhaité valoriser cet ensemble.

Nous avons candidaté à un appel à projet sur l'urbanisme durable initié par le Parc Naturel du Gâtinais Français et nous avons été retenus. Une étude a été réalisée, étude pour laquelle certains d'entre vous sont venus à des ateliers participatifs publics afin d'apporter leurs idées et leurs suggestions.

Nous avons décidé de faire du bâtiment d'habitation un gîte à vocations écologique, en utilisant des matériaux bio sourcés, et en étant attentifs et soucieux de bâtir un projet exemplaire, respectueux de l'environnement. Pour rappel notre projet a été remarqué et labellisé TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance Verte).

Les travaux concernant la mare et plus particulièrement le mur de soutènement, chemin de Laveau, vont être réalisés courant septembre. Le mur du cimetière vient d'être achevé. Ces travaux ont été confiés à une entreprise locale.

Nous travaillons également à une mise en accessibilité de nos bâtiments communaux. Nous avons sollicité le Parc Naturel du Gâtinais Français pour co-produire un projet paysager sur le bâtiment de la Mairie permettant de répondre à nos obligations. Sont concernés également la salle communale, l'église et le cimetière.

Nous avons accueilli au printemps un nouvel agent d'entretien. Aurélien a notamment la charge d'entretenir les espaces verts de la commune, et de prendre en charge les petits travaux courants.

Je souhaiterais terminer par l'événement annuel de décembre sur la commune, je veux parler de notre marche nocturne co-organisée avec la commune d'Ormesson. Cette année la date retenue est le 16 décembre et le thème pour cette 9eme édition sera le moyen âge. Nous avons besoin pour faire vivre cet

événement de volontaires. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, bien sûr le jour de l'événement, mais aussi avant et après. Merci par avance de votre engagement pour faire vivre votre commune dans une ambiance festive et conviviale.

Je reste à votre écoute
Bien à vous

Votre Maire
Denis CELADON

FERME DU 1 RUE GRANDE



La maison d'habitation va être rénovée, afin de la transformer en gîte écologique pouvant accueillir 8 personnes. Ce projet dans sa conception se veut exemplaire en utilisant par exemple des matériaux bio-sourcés pour l'isolation, des fenêtres en bois avec des essences permettant d'avoir une gestion durable de la ressource ou des matériaux respectueux de l'environnement. Les techniques de gestion sobre seront utilisées tant pour la gestion de l'eau, de l'énergie que pour la conception des aménagements paysagers.



Ce projet a été retenu dans le cadre des appels à projet sur les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte, ce qui permettra de bénéficier de financement pour nous accompagner dans cette démarche de développement durable.

Ce projet de rénovation a été retenu dans le cadre de la signature d'une convention signed avec le Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie.



Ce projet de gîte a également été pensé pour obtenir le label tourisme et handicap en le rendant accessible aux personnes à mobilité réduite, avec notamment une chambre en rez de chaussée respectant les normes en matière d'accessibilité.

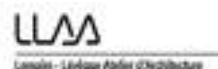
Dans le montage financier du projet, nous avons été retenus pour bénéficier d'un contrat de ruralité, et devrait faire l'objet d'un contrat rural avec la région et le département. Le dossier définitif sera déposé dans les prochaines semaines.



Signature du contrat de ruralité le 05 juillet 2017

L'architecte

La SARL Lemaire-Leveque Atelier d'architecture a été retenue suite à l'appel d'offres lancé fin 2016, en séance du conseil municipal du 12 décembre 2016.



L'avancement du projet

Dans sa globalité le projet a été défini. Les grands équilibres sont établis. Le permis de construire est accepté sous réserve du respect des prescriptions et recommandations de Madame l'Architecte des Bâtiments de France.



Les appels d'offres par lots vont être définis dans les prochaines semaines et nous espérons pouvoir démarrer les travaux au cours du 2e semestre 2018.

Nous tenons à remercier le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français pour son accompagnement et son soutien tout au long de ce projet.

PROPRETE

Nouvel agent d'entretien

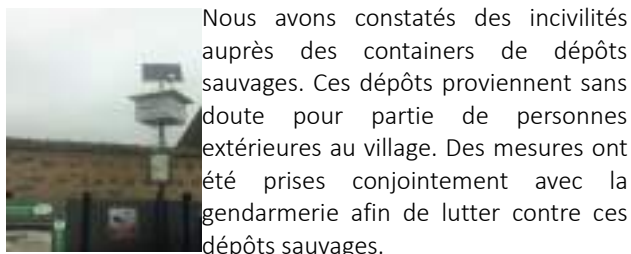


La commune a recruté un agent d'entretien. Aurélien Fourcault a pris son poste fin avril avec la charge d'entretenir l'espace public et de prendre en charge les petits travaux courants sur la commune. Aurélien travaille 15 heures par semaine sur la commune.

Bornes d'apport volontaire



Avec l'aide du syndicat des ordures ménagères, il a été mis à disposition des bornes d'apport volontaires. Ces bornes s'inscrivent dans une démarche et un objectif de réduction et de valorisation des déchets. Pour rappel ces containers traitent du verre et des journaux revues magazines et contribuent par une valorisation à minimiser la taxe d'ordure ménagères. La contribution de chacun par un comportement citoyen permet d'atteindre ces objectifs.



Nous avons constatés des incivilités auprès des containers de dépôts sauvages. Ces dépôts proviennent sans doute pour partie de personnes extérieures au village. Des mesures ont été prises conjointement avec la gendarmerie afin de lutter contre ces dépôts sauvages.

Ordures ménagères

Les syndicats de collectes des déchets ménagers sur les départements de l'Essonne (SIROM) et de Seine et Marne (SIEOM) ont fusionné pour

bénéficier d'une structure plus forte, mutualiser les services et faire des économies d'échelle. Désormais les deux services publics sont réunis sous le nom du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Sud-Francilien (SIRTOM).

Ce nouveau syndicat regroupe 40 communes représentant un bassin de population de 28000 habitants, un territoire à cheval sur 5 communautés de communes et agglomérations.

Avec la mise en place de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) vous bénéficiez de 18 levées par an du bac à ordures ménagères.

Grille tarifaire 2017 de la part variable pour 18 levées du bac à ordures ménagères. (Pas de forfaits de présentation pour le bac à emballage (container jaune).

	Tranche A - 1-2 personnes	Tranche B - 3-4 personnes	Tranche C - 5-6 personnes	Tranche D - logements collectifs
Bac	300 x 18 litres = 2628 L	340 x 18 litres = 3024 L	380 x 18 litres = 3420 L	440 x 18 litres = 3960 L
Prix au litre	0,005 €	0,006 €	0,006 €	0,006 €
Coût de la part variable (18 levées)	15 €	26 €	39 €	72 €
Coût de la taxe supplémentaire	1,40 €	2,40 €	3,60 €	6,60 €

Changement des jours de collecte

A partir du mois d'octobre :

- le jeudi pour les ordures ménagères
- le samedi pour les emballages (bacs jaunes) . Le premier passage aura lieu le samedi 7 octobre 2017 et les suivants tous les 15 jours.

Rappel sur les changements de bacs : Pour toutes demandes de bacs, un formulaire est disponible en Mairie. Ce document peut être utilisé pour une demande de changement d'occupant ou de puçage de bacs.

Entretiens des trottoirs et des rues

L'utilisation de produits phytosanitaires est désormais très réglementée et il est demandé aux communes d'appliquer la charte « 0 phyto » qui conduit à ne plus utiliser les produits de traitement. Nous faisons appel à la bonne volonté et au civisme de chacun pour permettre d'éviter la prolifération de mauvaises herbes notamment en entretenant son trottoir. Concernant les caniveaux, une balayeuse passera deux fois par an dans la commune.



TRAVAUX

Mare



Le mur de soutènement de la mare, situé à l'angle de la rue Grande et du chemin de Laveau est très endommagé. Dans un premier temps,

la mare a été vidée et curée pour évaluer l'ampleur et le coût des travaux à entreprendre, dans un second temps nous avons travaillé pour obtenir un soutien technique et financier auprès de nos habituels partenaires.

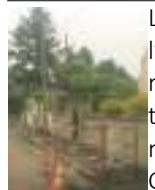
Le Parc Naturel du Gâtinais Français a répondu favorablement à nos attentes en nous conseillant et en nous



accompagnant sur cette rénovation. L'aspect biodiversité de ces travaux a été évalué et intégré, en favorisant des espaces refuges pour les espèces peuplant cette mare. Les travaux ont été pris en charge en totalité par le Parc Naturel du Gâtinais Français et ont été réalisés courant septembre.



Remplacement des branchements en plomb



Le syndicat des eaux (SIAEP) a procédé à l'occasion de la réfection couche de roulement de la route départementale traversant le village (rue Grande), au remplacement de 14 branchements plomb. Ces travaux ont été pris intégralement en charge par le syndicat.

Mur du cimetière



Dans le cadre de l'entretien de notre patrimoine, nous avons décidé de rénover le mur de façade de notre cimetière. Ces travaux de rénovations ont été rendus possibles par une aide de l'état au titre de la Dotation des Équipements des Territoires Ruraux (DETR) et également d'une participation du Parc Naturel du Gâtinais Français au titre de la rénovation du petit patrimoine.



Réfection de la voirie rue Grande

Le département a procédé dans le courant du mois d'août à la réfection de la voirie.



Remerciements

Merci à Monsieur Etienne THIERRY d'avoir gracieusement remis en état le chemin de la carrière à la sortie de Châtenoy.

Merci à Messieurs HERVE-COMBE et VALEUR pour avoir retiré les souches d'arbres qui se trouvaient au cimetière.

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC



La commune s'inscrit dans une démarche engagée pour lutter contre la pollution lumineuse et ainsi protéger l'environnement et réaliser des économies d'énergies. L'éclairage public représente une part importante de la facture énergétique de la commune. Pour information cela représente 48% de l'électricité consommée et 23 % du coût de la facture énergétique globale.

Selon l'ADEME, chaque kWh consommé représente pour* l'éclairage public en France rejette en moyenne l'équivalent de 109 g de CO2 (soit l'équivalent du rejet d'une voiture performante actuelle parcourant un kilomètre).

Concernant la sécurité des personnes et des biens, aucune étude ne montre que l'éclairage des rues a un effet significatif sur la réduction de la criminalité, 80 % des cambriolages ont lieu durant la journée, en revanche l'extinction nocturne permet une diminution des rassemblements nocturnes (atroupements, discussions animées... ainsi que la dégradation du mobilier public, tags ...).

Concernant la sécurité routière, aucune démonstration n'est faite que l'éclairage améliore la sécurité routière. En effet la vitesse de conduite s'adapte aux conditions de visibilité. Dans les zones non éclairées les automobilistes roulent moins vite. Lorsque la route est éclairée, les accidents sont plus nombreux et plus graves. L'éclairage apporte un sentiment de sécurité qui incite le conducteur à accélérer.

La pollution lumineuse désigne la dégradation de l'environnement nocturne par l'émission de lumière artificielle entraînant des impacts importants sur les écosystèmes (faune, flore et sur la santé humaine) suite à l'artificialisation de la nuit.



Les insectes s'agglomèrent autour des lampadaires et sont sur-prédatés. La lumière est un piège fatal pour la plupart des espèces, c'est la deuxième cause de mortalité après les pesticides.

Les Amphibiens voient leur métabolisme et leur reproduction affectés par la lumière artificielle. Ayant besoin d'obscurité pour chasser ou se reproduire, ils fuient les régions éclairées voir disparaissent de certaines. Les oiseaux nocturnes sont attirés par l'éclairage et percutés par les véhicules. Les oiseaux migrateurs peuvent être attirés par l'éclairage des communes et leur voyage s'en trouve inutilement rallongé.

La commune compte tenu des amplitudes jour nuit coupe l'éclairage public pendant la période estivale. L'extinction a fait l'objet d'un arrêté municipal.

Pour rappel cette extinction permet au village de bénéficier de subventions supplémentaires de la part du Parc Naturel du Gâtinais Français dans le cadre des éco-conditionnalités

La commune a été labellisée Ville et Village étoilé, pour son exemplarité en la matière. Nous avons cette année candidaté à la reconduction de notre distinction.

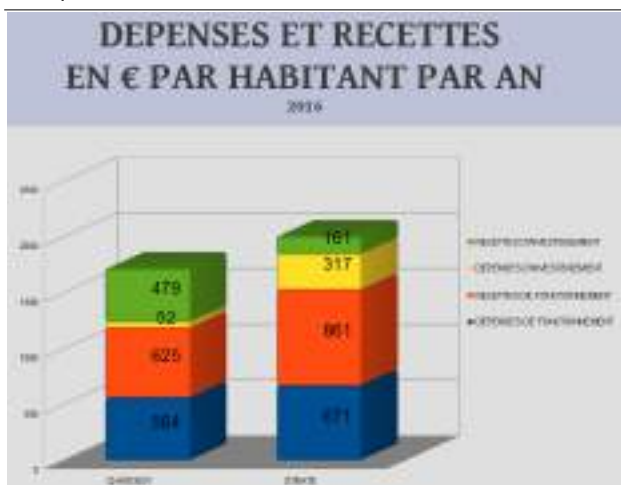


Rappel des dates et heures d'extinction :

Extinction totale du 1^{er} mai au 31 août,
Extinction de 22H30 à 6H00 du 1er septembre au 30 avril.

BUDGET 2017

Analyse financière 2016



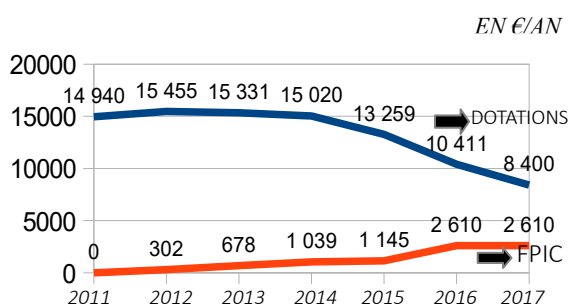
Fiscalité

Si les taux d'imposition avaient augmenté en 2016 le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2017. Aujourd'hui le taux de la taxe d'habitation de la commune est inférieur à la moyenne des communes de même strate du département:

- 39% pour la taxe d'habitation

Nous devons malgré tout continuer à maintenir les services et entretenir le patrimoine de la commune (bâtiments, routes...), répondre aux obligations imposées par la loi comme l'accessibilité aux personnes handicapées de l'ensemble de nos bâtiments et domaines publics (mairie, salle, église, cimetière) le tout dans un contexte de désengagement de l'état qui génère des pertes financières pour notre commune (baisse des dotations notamment) et de nouvelles contraintes imposées, comme le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales qui ne cesse d'augmenter depuis sa création.

Soit une perte de plus de 6000€ de dotations et 2610€ de dépenses supplémentaires soit une « perte » d'environ **8000€ par an.** (Schéma ci-dessous)



L'impact financier de l'augmentation de 2016

Taux d'imposition communal en %	2015	2016*
Taxe d'habitation	5,34	6,14
Taxe sur le foncier bâti	14,67	16,87
Taxe sur le foncier non-bâti	32,64	37,54

* taux inchangés en 2017

ATTENTION

Une augmentation de 15% des taux d'imposition ne veut pas dire une augmentation de 15% de vos impôts ! De plus cette hausse ne s'applique qu'à la colonne « commune » sur votre feuille. Nous n'avons aucun pouvoir sur la variation des autres taux d'impositions.

INTERCOMMUNALITÉ ET SYNDICATS

Regroupement Pédagogique Intercommunal

Toutes les communes du RPI ont décidé de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée. Cette décision a été validée par l'Inspection académique au début des vacances de juillet.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable

Des travaux vont être effectués au château d'eau par le Syndicat afin de le mettre aux normes.

Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Une journée mobilité a été organisée le samedi 23 septembre 2017. Les habitants du territoire ont été invités à découvrir et tester des modes de déplacement en faveur d'une mobilité plus durable et plus sécurisée.

Au programme une randonnée-vélo sur le circuit des moulins le long de la rivière école au cours de laquelle il sera possible de tester les vélos à assistance électrique des accompagnateurs du Parc, un pique-nique convivial sur le parcours de la randonnée et des animations pour petits et grands à la maison du Parc.



Communauté de communes du Pays de Nemours

Exécutif

Depuis le 1er janvier 2017, la CC du Pays de Nemours regroupe 21 communes pour un total d'environ 30000 habitants



L'ensemble des décisions prises par le Conseil Communautaire sont préparées par le bureau qui est composé des 21 maires de la Communauté de communes, sur le principe chaque voix a le même poids.

La loi sur le non-cumul des mandats (loi du 31 mars 2017) a obligé Madame Valérie LACROUTE à choisir entre son mandat de maire et celui de Députée, et par conséquent il y a eu des répercussions sur la présidence de la CC.

Par délibération du 10 juillet 2017, l'exécutif de la Communauté de communes a été modifié.

Depuis cette date, sont :



- **Président**: M. Vincent MEVEL - Maire de Larchant ;

- **1^{er} Vice-président** : M. Claude JAMET, en charge du Développement économique et de l'emploi - Maire de Bagneaux sur Loing ;

- **2^{ème} Vice-présidente** : Mme Anne-Marie MARCHAND, en charge des Finances, de la Mutualisation et de la Communication – Maire de Nemours ;

- **3^{ème} Vice-présidente** : Mme Helen HENDERSON, en charge du Complexe sportif et de loisirs et de la Petite Enfance – Maire de Nanteau-sur-Essonne ;

- **4^{ème} Vice-président** : M. Bernard RODIER, en charge des Travaux et des Appels d'offres – Maire de Saint-Pierre-lès-Nemours ;

- **5^{ème} Vice-président**: M. Denis CELADON, en charge de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Forêt, du Tourisme – Maire de Châtenoy ;

- **6^{ème} Vice-président** : M. Jean-Marc PANNETIER, en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Gens du Voyage et de l'Aménagement numérique – Maire de Moncourt-Fromonville.

Piscine de Saint Pierre lès Nemours

Tous les habitants des communes membres de la CC du Pays de Nemours bénéficient d'un tarif préférentiel à la piscine extérieure de Saint Pierre les Nemours.

ENTRÉES UNITAIRES	TARIFS HIVER (€)		TARIFS ETE (€)	
	Résidents*	Extérieurs	Résidents*	Extérieurs
Entrée	3,50	4,80	4,60	6,90
Entrée - de 12 ans **	2,80	3,90	3,00	4,60
Entrée - de 3 ans **	GRATUIT		GRATUIT	
Entrée avec sauna & hammam	6,10	8,20	7,90	11,20
CARTE FAMILLE	22,35	23,40	22,35	23,40
Entrée tarif carte famille	1,80	2,50	2,40	3,70
10 entrées tarif carte famille	18,00	24,70	23,70	37,10
Entrée - de 12 ans ** tarif carte famille	1,45	2,00	1,55	2,40
10 entrées - de 12 ans **	14,40	19,60	15,45	24,20
Carte 10 entrées famille (Piscine-Sauna-Hammam) (A)	43,60	57,60	55,60	79,10
CARTES D'ABONNEMENT (nominatives)				
Carte 10 heures (valable 6 mois)	21,40	28,30	21,40	33,30
Carte 10 entrées adultes (A)	28,60	39,10	28,60	44,20
Carte 10 entrées enfant - de 12 ans **(A)	25,50	34,60	25,50	35,70
Carte 10 entrées (Piscine-Sauna-Hammam) (A)	55,20	71,80	74,90	103,50

Refus du PLU Intercommunal

Conformément à la loi ALUR, les communautés de communes se voit transférer automatiquement la compétence aménagement le 27 mars 2017 sauf opposition de 25% des conseils municipaux représentant 20 % de la population. Le Conseil Municipal de Châtenoy s'y est opposé par délibération du 15 mars 2017.

Cette compétence reste donc communale pour le moment.

EN BREF

Bus Underground Café



Ce centre socio-culturel itinérant, aménagé dans un bus à deux étages. Jusqu'à l'été, ce bus sillonne les

villages du Sud de la Seine-et-Marne, dont Châtenoy.



Cartes nationales d'identité

La carte d'identité devenant biométrique, seules les mairies équipées d'un boîtier biométrique peuvent enregistrer les demandes depuis le 28 mars 2017. Il faut vous rendre en mairie de Nemours afin d'effectuer vos demandes.

Autorisations de sortie du territoire

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Il n'est plus nécessaire de venir en Mairie, vous trouverez le formulaire Cerfa n°15646*01 sur internet.

Nouvelles compétences

La Loi de modernisation de la justice du XXIe siècle a transféré de nouvelles compétences aux officiers d'état civil, notamment le changement de prénom et de nom pour motif légitime, et l'enregistrement du PACS (à compter du 1er novembre 2017) se feront en Mairie.

Chenilles processionnaires

Une entreprise spécialisée a été mandatée pour réaliser un traitement préventif sur les arbres de l'espace public. Il serait souhaitable que les arbres se trouvant sur les propriétés privées soient également traités.

Stationnement gênant

Article R417-11 du Code de la Route

I.-Est considéré comme très gênant pour la circulation publique l'arrêt ou le stationnement : [...]

8° D'un véhicule motorisé à l'exception des cycles à pédalage assisté :

a) **Sur les trottoirs**, à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs ;

II.-Tout arrêt ou stationnement très gênant pour la circulation publique prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Les bons réflexes pour un bon voisinage

Pour entretenir des relations de voisinage saines et harmonieuses, remémorons-nous les bons réflexes à adopter !

**J'utilise mes outils de jardinage et bricolage à des heures raisonnables pour ne pas gêner le voisinage.*

**Je taille les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies et/ou dépassant chez mes voisins.*

**Quand j'utilise mon barbecue je prête attention à ce que les fumées et odeurs n'incommodent pas directement le voisinage.*

**Je ne brûle rien dans mon jardin, c'est strictement interdit. Je me débarrasse de mes déchets verts en déchetterie.*

**Dans tout le village, je roule à vitesse modérée afin de pouvoir réagir si un danger surgit.*

**J'appelle les forces de sécurité si je remarque quelque chose de suspect chez mes voisins en leur absence.*

**Je m'occupe de mon animal et ne le laisse pas porter atteinte à la tranquillité publique.*

**Dans la rue, en présence ou non d'autres personnes, je tiens mon animal en laisse et je ramasse ses déjections.*



INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie

Horaires d'ouverture : Mercredi de 14h30 à 18h30
Tél / Fax : 01 64 28 74 87
Mail : mairiedechatenoy77@orange.fr
Site internet : www.chatenoy.fr

Déchèterie de Milly-la-Forêt

Zone du Chênet
Tél. : 01 64 98 94 66

Horaires d'été: du 1^{er} avril au 14 octobre
Du mardi au samedi : de 9h à 12h et de 13h à 18h
Dimanche et jours fériés : de 9h à 12h

Horaires d'hiver: du 15 octobre au 31 mars
Du mardi au samedi : de 9h à 12h et de 13h à 17h
Dimanche et jours fériés : de 9h à 12h
Fermeture les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai

Pour connaître les horaires des différentes déchetteries composez le 0820 62 91 91 (0,12€/min)

Un badge magnétique est remis gratuitement en Mairie aux habitants des communes du Syndicat et leur permet d'accéder à l'ensemble des déchetteries du réseau ainsi qu'à la déchetterie mobile.

Recensement militaire

Merci de venir en Mairie muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Enfants nés entre le 1er octobre et le 31 décembre 2001

A compter du 1er octobre 2017, pour les enfants nés du 1er janvier au 30 septembre possibilité de se faire régulariser.

Directeur de la publication Denis CELADON

Conception et réalisation Commune de CHATENROY

Imprimé par nos soins en 80 exemplaires

AGENDA

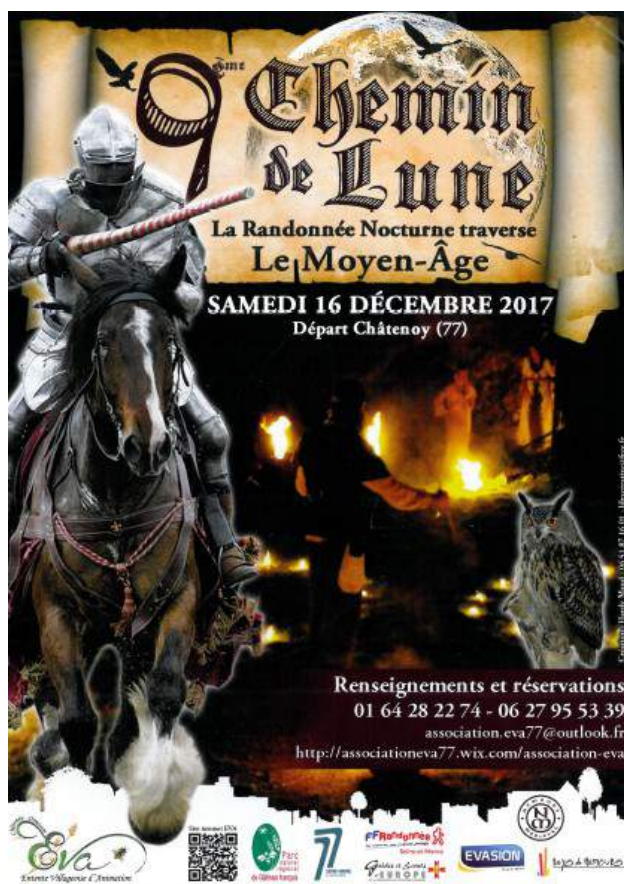
31 octobre 2017

Halloween sera organisé par la commune. RDV place de la Mairie. Une invitation vous sera distribuée ultérieurement.

16 décembre 2017

La traditionnelle randonnée nocturne organisée par EVA sera cette année sur le thème du Moyen-Âge.

Renseignements et réservations au 01 64 28 22 74 – 06 27 95 53 39 – associationeva77@outlook.fr – <http://associationeva77.wix.com/association-eva>



Tous les volontaires sont les bienvenus pour apporter leur aide et contribuer à la vie du village. Merci de vous faire connaître en Mairie.